

## AVIS

## Enquêtes publiques

COMMUNE  
DE MÉSIGNYAvis d'enquête publique  
Projets de révision allégée n°1 et modification  
n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Suite à la décision du Tribunal administratif n°2000119 du 27/02/2023, le Conseil municipal de la commune de Mésigny a prescrit par délibération du 29/06/2023 la révision allégée n°1 de son PLU afin de reclasser environ 0,12 ha de zone A en zone UH.

Le maire a pris un arrêté le 04/07/2024 prescrivant la modification n°1 du PLU pour créer une OAP thématique, ajouter un emplacement réservé pour la réalisation de logements sociaux, ajuster des dispositions du règlement écrit, mettre à jour le nuancier communal, intégrer les dispositions du SGEP, et corriger des erreurs matérielles.

Par arrêté du 29/10/2024, le maire de la commune a prescrit une enquête publique conjointe des projets de révision allégée et de modification avant soumission pour approbation au conseil municipal.

Mr Pierre MARIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Mr Gilles FRANCK en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera du 18/11/2024 au 20/12/2024 et le commissaire enquêteur assurera les permanences suivantes à la Mairie de Mésigny, 65 Place de l'Eglise - Chef-lieu, 74330 Mésigny :

- Lundi 18/11/ 2024 de 9h à 11h
- Mercredi 04/12/2024 de 9h à 11h
- Vendredi 20/12/2024 de 10h à 12h

Les deux dossiers (comportant les dossiers d'examen au cas par cas et les avis de la MRAe) seront consultables :

- En format papier ou via un poste informatique à la Mairie de Mésigny aux jours et heures d'ouverture habituels (lundi, mercredi et vendredi 9h-12h / mardi 15h-18h30 / jeudi 15h-17h30), sauf jours fériés ou de fermeture exceptionnelle.

- Sur le site internet de la mairie <https://www.mesigny.fr/>

Toute observation, proposition et contre-proposition pourra être faite :

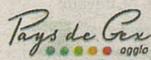
- sur des registres papier disponibles en mairie
- par courrier écrit à l'attention de Mr le commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie
- par courriel à [mesigny.plu@gmail.com](mailto:mesigny.plu@gmail.com)

Les observations et propositions seront mises à disposition du public dans les meilleurs délais en mairie et sur le site internet.

Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur seront consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés ou de fermeture exceptionnelle, sur le site internet de la mairie et en Préfecture de Haute-Savoie à Annecy.

Toute information peut être demandée auprès du service urbanisme de la Mairie.

432858200

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU PAYS DE GEXEnquête publique sur la révision allégée n°3 du  
Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant  
programme local de l'Habitat (PLUiH) de la  
Communauté d'Agglomération du Pays de Gex

Par arrêté n°2024.00055 en date du 4 octobre 2024, le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur la procédure de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH) de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex (CAPG).

La présente procédure, qui concerne la commune de Saint-Jean-de-Gonville, a pour objet unique de modifier le zonage des parcelles cadastrées section C n° 32, 33, 38 à 43, 106, 107, 109, 1139, 1147, 1294 à 1301, 1326 à 1329, 1720, 1721, 1914 et 1915, actuellement en zone Nc, afin de les classer en zone UA\*, zonage spécifique à la zone artisanale «La Combe». Cette procédure ne modifie pas l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUiH. Les évolutions proposées sont compatibles avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) approuvé le 19 décembre 2019.

À cet effet, le président du tribunal administratif de Lyon a désigné Madame Karine Ferrante en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique est ouverte pendant une durée 37 jours consécutifs du lundi 28 octobre 2024 à 8h30 au mardi 3 décembre 2024 à 19h dans les lieux d'enquête suivants : 27 communes membres et au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture. L'enquête publique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée (dossier et registre numérique) et à l'appui de supports papier (dossiers et

registres) afin que le public puisse consulter les dossiers d'enquête et formuler ses observations et propositions éventuelles sur registre papier ou numérique.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant l'ensemble des pièces de la révision allégée n°3 du PLUiH, sous format informatique à l'adresse

<https://www.registre-numerique.fr/pluih-ra3-gexagglo> accessible 7j/7 et 24h/24h et sous format papier dans les 27 lieux d'enquête et au siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant toute la durée de l'enquête.

La commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations lors de permanences qui se tiendront aux dates suivantes :

- Lundi 28 octobre 2024 en mairie de Saint-Jean-de-Gonville de 8h30 à 10h30 ;
- Jeudi 14 novembre 2024 au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex de 16h à 18h ;
- Mardi 3 décembre 2024 en mairie de Saint-Jean-de-Gonville de 17h à 19h.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra faire ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pluih-ra3-gexagglo>,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [pluih-ra3-gexagglo@mail.registre-numerique.fr](mailto:pluih-ra3-gexagglo@mail.registre-numerique.fr),
- sur les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commissaire enquêteur, mis à disposition dans les lieux d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- par voie postale en adressant un courrier à Madame la commissaire enquêteur - Communauté d'agglomération du Pays de Gex - 135 rue de Genève - 01170 Gex.

L'ensemble des observations et propositions du public sera consultable au siège de l'enquête et sur le site <https://www.registre-numerique.fr/pluih-ra3-gexagglo>.

Avant et pendant toute l'enquête, toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir copies de tout ou partie du dossier d'enquête publique. La demande doit être adressée au président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, par courrier au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex (135 rue de Genève - 01170 Gex) ou par courrier électronique : [urbanisme@paysdegexagglo.fr](mailto:urbanisme@paysdegexagglo.fr).

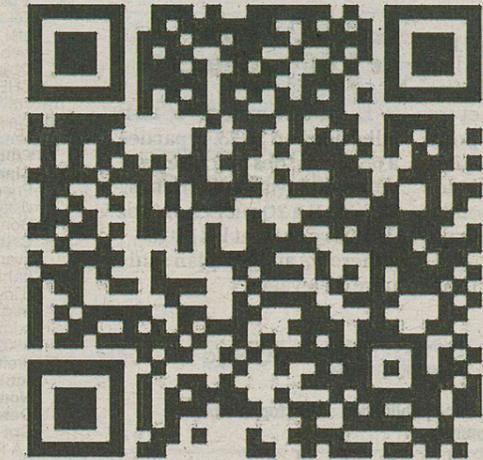
Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur sera déposée dans les 27 communes membres, à la Communauté d'agglomération et au Tribunal administratif de Lyon pour être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront également publiés pendant une durée d'un an sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex :

<https://www.paysdegexagglo.fr> et sur le site hébergeur de l'enquête publique :

<https://www.registre-numerique.fr/pluih-ra3-gexagglo>.

Au terme de l'enquête et après remise du rapport de la commissaire enquêteur, la procédure de révision allégée n°3 du PLUiH fera l'objet d'une délibération qui sera présentée pour décision au Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Le Président



430609200

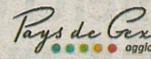
Marchés  
publicsAgir en proximité  
pour les acheteurs  
publics et privés

Votre contact  
Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

Publication des procédures  
Plateforme de dématérialisation


[ledauphine.marchespublics-eurolegales.com](http://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com)

## Plan local d'urbanisme

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU PAYS DE GEXArrêté portant abrogation de l'arrêté  
n°2023.00080 du 12 décembre 2023 prescrivant  
la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal valant Programme Local  
de l'Habitat (PLUiH) du Pays de Gex

Par arrêté n°2024.00060 en date du 17 octobre 2024, le président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex a décidé d'abroger l'arrêté n°2023.00080 du 12 décembre 2023 prescrivant la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) du Pays de Gex.

Cette procédure a été remplacée par la révision allégée n°8 du PLUiH.

Cet arrêté est affiché au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et en mairie de Divonne-les-Bains pendant un mois à compter du 31/10/2024. Il est consultable en mairie de Divonne-les-Bains, à la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et en préfecture.

433538100

## VIES DES SOCIÉTÉS

## Cessation de garantie

## AUDAAS - GALIAN ASSURANCES

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité AUDAAS

7 rue de NARVIK THE 7 ELEMENT

74 000 ANNECY

immatriculée au RCS 898730841

pour son activité de :

- TRANSACTION IMMOBILIERE depuis le 12 05 2021 auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication duprésent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.

433676100

## Avis divers

## Successions

Par testament olographe, Madame Christiane Jacqueline MERCIER, divorcée de Monsieur André Charles Henri VISEUR, en son vivant demeurant à ANNECY (74000) 4 rue Geneviève Anthonioz De Gaulle, née à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), le 27 octobre 1926, décédée à ANNECY (74000), le 26 février 2024, a institué un ou plusieurs légataires universels. Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Thierry LAFAY notaire à SEYSSEL (01420) 4 Place de la République, chargé du règlement de la succession.

Pour avis.

433358500